

2.10 Le revenu serait encore augmenté par le produit de l'impôt sur les gains de capital, si nos recommandations quant à la forme de cette imposition sont acceptées, net de toutes diminutions dans le revenu issu de l'impôt sur les biens transmis au décès. Comme nous recommandons que l'augmentation proposée en matière d'exemptions personnelles soit abandonnée, la perte de revenu estimée à \$1 milliard serait supprimée. Bien que nous ne soyons pas à même d'estimer de près l'effet des changements à intervenir dans l'impôt sur le revenu, nous sommes persuadés que l'étalement proposé dans le Livre Blanc peut être obtenu, à la lumière de ce qui précède, sans augmentation des taux d'imposition.

2.11 Les propositions envisagent au bout de cinq ans, une augmentation du revenu total de quelque 630 millions de dollars. Cette augmentation a été largement contestée comme n'étant pas garantie. Si ceci était évité, le besoin des augmentations d'impôt serait réduit.

2.12 Recommandations

1. Diminution d'impôt

Nous recommandons que l'étalement de l'impôt sur le revenu envisagé dans le Livre Blanc soit issu des changements intervenus dans la structure des taux plutôt que de l'augmentation proposée des exemptions personnelles, afin que les célibataires dont le revenu est de \$1,400 et les personnes mariées dont le revenu est de \$2,800 ne soient plus imposables.